



Bulletin des propriétaires :
Publication : Août 2024

Si ma maison possède un système VRC/VRE, dois-je quand même effectuer un dépistage de radon?

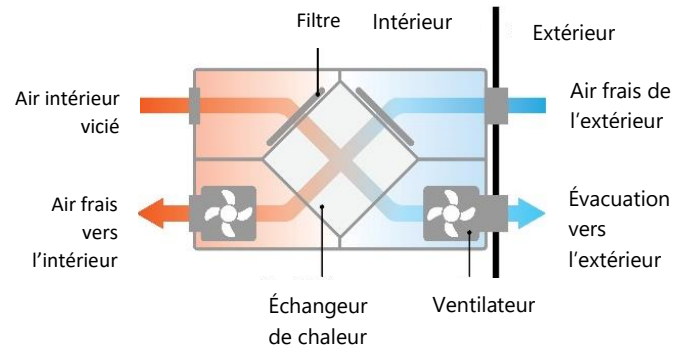
La réponse courte est oui. Si vous n'avez jamais effectué de dépistage de radon, il est très important de le faire, que votre maison possède ou non un système VRC/VRE. Les ventilateurs récupérateurs de chaleur ou récupérateurs d'énergie (VRC/VRE) sont des systèmes conçus pour améliorer la qualité de l'air intérieur en apportant de l'air extérieur frais dans la maison tout en évacuant l'air intérieur vicié. La conception de ces unités permet d'échanger une certaine quantité de chaleur (dans le cas d'un VRC) ou de chaleur et d'humidité (dans le cas d'un VRE) entre l'air intérieur sortant et l'air extérieur entrant, le tout afin d'économiser de l'énergie. Selon leur fonctionnement, ces systèmes pourraient influencer les concentrations de radon qui se retrouvent chez vous, à la hausse ou à la baisse et de manière constante ou non. Ils pourraient également n'avoir aucun impact. De là toute l'importance d'effectuer un dépistage de radon chez vous!

Les VRC/VRE doivent être bien calibrés pour fonctionner correctement, ce qui signifie que les quantités d'air entrantes et sortantes doivent être les mêmes. Lorsque le système est mal calibré, une pression positive ou négative peut être créée dans la maison. Ces deux situations peuvent avoir des effets néfastes. Un mauvais calibrage peut survenir si le système VRC ou VRE n'a pas été installé correctement, si des modifications ont été apportées aux conduits ou aux événements, ou si les unités ne sont pas nettoyées ou entretenues adéquatement. Le nettoyage régulier des filtres est un aspect important de l'entretien qui est souvent négligé.

Tous les systèmes VRC/VRE devraient être nettoyés et calibrés conformément aux instructions du fabricant.

Plusieurs vidéos à cet effet sont disponibles en ligne, que ce soit sur le site Web du fabricant ou sur YouTube.

Ventilateur récupérateur de chaleur



⚠ Votre maison possède-t-elle déjà un système VRC/VRE?

Si votre maison possède déjà un système VRC ou VRE, nous vous recommandons d'abord de consulter un professionnel qualifié pour s'assurer que l'appareil est correctement installé et qu'il opère de manière équilibrée. Il s'agit d'une bonne première étape dans la gestion des concentrations de radon dans votre domicile. Dans certains cas, un nettoyage et un ajustement du VRC ou du VRE ont été suffisants pour abaisser les concentrations de radon, bien que cela ne soit pas aussi efficace que l'installation d'un système consacré exclusivement à l'atténuation du radon. Même s'il s'avérait que ces manœuvres n'aient aucun effet sur les concentrations de radon, il demeure judicieux de veiller au bon fonctionnement de votre système VRC/VRE avant de prendre d'autres mesures visant à atténuer le niveau de radon présent dans votre maison, comme avoir recours aux services d'un professionnel du radon du PNCRC pour installer un système d'atténuation du radon. **Santé Canada recommande qu'un dépistage du radon soit effectué dans toutes les maisons.**

La mesure du radon en continu et votre système VRC/VRE

Si vous utilisez un système VRC ou VRE pour contrôler les concentrations de radon chez vous, nous vous recommandons d'utiliser un moniteur numérique qui effectuera une mesure en continu. En cas de mauvais calibrage de votre système VRC/VRE, le moniteur numérique vous avertira de l'augmentation des concentrations de radon. Le moniteur vous informera également des variations saisonnières des concentrations de radon. Vous pouvez trouver une liste des moniteurs de radon en continu qui ont été évalués par le PNCRC dans le cadre du rapport sur les appareils à usage grand public ici : www.c-nrpp.ca

